

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mouila : compte rendu parlementaire du député Serge Maurice Mabilia

L'ÉLU national du 1er siège de Mouila a échangé avec la notabilité de son fief, et a fait quelques dons.

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

Le député du 1er arrondissement de la commune de Mouila, Serge Maurice Mabilia, par ailleurs conseiller municipal, élu sous la bannière du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), a échangé, le week-end écoulé, avec les chefs de quartier et les notables de son fief politique. Cela, dans le cadre d'un compte rendu parlementaire.

Arborant son écharpe, Serge Maurice Mabilia a expliqué à

ses interlocuteurs les missions d'un député. "Siéger, délibérer, voter les lois, consentir l'impôt et contrôler l'action du gouvernement, tel est le rôle du député", a-t-il dit.

Il est ensuite revenu sur l'activité parlementaire de la première session ordinaire, marquée, selon lui, par l'adoption de plusieurs textes législatifs dont la loi des finances rectificative 2020. Il a aussi évoqué la loi portant suppression des services publics personnalisés, et celle, très controversée, liée à la dépénalisation de l'homosexualité au Gabon.

Le député Mabilia a du reste salué les mesures prises par le gouvernement pour gérer la crise sanitaire actuelle. Sur ce, il a encouragé les chefs de quartier de son arrondissement à multiplier



Le député Mabilia faisant le compte rendu des travaux parlementaires.

Photo: Félicien Ndong

les campagnes de sensibilisation au Covid-19, en invitant les populations à toujours respecter les mesures barrières.

Au nom de son parti et de la coalition des forces politiques qui le soutiennent, il a remis un important don composé de 7 tonnes

de viande de bœuf, 5 tonnes de riz, 3 tonnes d'huile, 1 tonne de savon de Marseille, etc. Cette action, menée la veille du 17 août, a permis à nombre de ses électeurs de bien passer la fête.

L'élu national a aussi fait un don de matériels sanitaires à la

direction régionale de la Santé centre-sud Ngounié, et au conseil municipal de Mouila. Le directeur régional de la Santé, Dr Igor Nigel Makaya, et le maire de Mouila, Jean-Norbert Diramba, ont remercié l'élu national pour son geste.

Port-Gentil : Covid-19 et obsèques, ces exceptions qui deviennent la règle



Les gestes barrières ont cessé d'être respectés lors des obsèques.

Photo: Sidonie Ambonguila

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LES décès des proches s'accommodent mal des mesures barrières édictées pour prévenir la propagation de la Covid-19. Il n'y a pas encore si longtemps, au plus fort de la pandémie, enterrer un défunt était encadré par des règles strictes : pas plus de cinq membres de la famille proche au chevet du défunt dont le cercueil ne quittait les pompes funèbres que pour prendre la direction du cimetière, avec pour conséquences l'absence d'exposition dans les domiciles et l'interdiction de

veillées mortuaires.

Aujourd'hui, si l'obligation d'inhumier le jour même de la sortie du corps reste la règle, de plus en plus des corps sont transportés dans les domiciles, afin que tous ceux qui souhaitent rendre un dernier hommage au disparu puissent le faire avant le grand départ. Sauf qu'à ce niveau, tout se passe comme par le passé. Finie la restriction des rassemblements de plus de dix personnes ; aux oubliettes la distanciation physique. L'on n'évite plus les effusions, dès lors qu'il faille consoler en les enserrant dans les bras, les personnes les plus émotives éclatant en sanglots.

Bref, seuls les toucans prouvent que, malgré tout, on essaie de faire attention. Pour couronner le tout, l'incontournable palabre coutumière oppose des orateurs de talent, comme si de rien n'était. Les situations d'exception, réservées à des personnalités ou des notabilités, tendent à devenir la règle. Or, la Covid-19 court toujours. Singulièrement à Port-Gentil.

Franceville : un nouveau chef à la tête de la gendarmerie départementale



Une scène de la passation des charges.

Photo: Guy MADJOUA S/L'Union

IL s'agit du lieutenant-colonel Félicien Mouketou.

Guy MADJOUA SANGUETABA
Franceville/Gabon

PROMU commandant de la Légion départementale-Est lors des dernières mutations intervenues dans le corps de la gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Félicien Mouketou a pris dernièrement ses fonctions. Il succède au lieutenant-colonel Jean-Baptiste Maviri.

Le chef d'état-major de la gendar-

merie départementale, le colonel Nziengué Métro a dirigé la passation de commandement au camp de gendarmerie de Mvengué, à une vingtaine de kilomètres de Franceville. C'était en présence du gouverneur de province du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga et de l'ancien commandant en chef de la gendarmerie, le général Ekoua.

Titulaire de plusieurs diplômes dont celui de l'enseignement militaire supérieur premier degré,

l'officier supérieur promu à la tête de la légion de gendarmerie départementale-Est qui a juridiction sur les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, est un soldat rompu à la tâche militaire. Il a suivi plusieurs stages et séminaires au Gabon et à l'étranger.

Depuis 2015, il dirigeait le Groupement d'instruction de gendarmerie à Owendo. Fraîchement débarqué à Franceville (Mvengué), le lieutenant-colonel Félicien Mouketou récupère le Fanion transmis par son prédécesseur promu, lui, à la tête de la Légion de gendarmerie mobile de Makokou, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Avant son affectation à Makokou, ce dernier est resté trois ans aux commandes de la légion de gendarmerie départementale-Est de Mvengué.

Pour rester dans la tradition, la passation de commandement a démarré par l'exécution de l'hymne national "La Concorde" et s'est achevée par un défilé militaire.